



DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ÉTUDES DE FAISABILITÉ POUR DE NOUVELLES ACTIVITÉS DE RÉEMPLOI OU DE LA RÉUTILISATION DE PMCB MINÉRAUX ET INERTES (CATÉGORIE.1)

Introduction et objectifs

En 2021, selon l'ADEME, le volume de produits et matériaux du bâtiment réemployés était d'environ 1%. Écominéro a pour objectif d'atteindre les 5% d'ici à 2028. L'éco-organisme est par ailleurs convaincu que les activités de réemploi jouent un rôle clé dans le passage à l'échelle de la pratique du réemploi dans le secteur de la construction. Espaces de collecte et de reconditionnement, activités de requalification des matériaux, plateformes physiques de réemploi, sites de vente, etc. sont autant d'initiatives portées par des acteurs engagés. Ce sont généralement des activités productives, créatrices d'emplois et très ancrées dans leur territoire.

Afin d'amplifier cette dynamique, cet appel à projets vise à identifier et accompagner les acteurs souhaitant créer de nouvelles activités de réemploi, en particulier dans les zones géographiques sous-dotées.



Pour des raisons de simplification, dans le présent document, le terme « réemploi » peut être utilisé pour désigner les pratiques de « réemploi, de réutilisation et de préparation en vue d'une réutilisation ».

1. Type d'activités à étudier

Les activités ciblées sont celles qui ont un impact direct sur le tonnage des produits et matériaux réemployés de catégorie 1 ; parmi lesquelles (liste non exhaustive ni cumulative) :

- Plateforme physique de réemploi et Matériauthèque
- Outil numérique (si il est au service d'une ou plusieurs plateformes physiques ou d'une activité de nettoyage, reconditionnement, requalification)
- Activités de nettoyage, préparation, reconditionnement, requalification avec l'ambition de passer à une échelle (semi-)industrielle
- Intermédiation entre chantiers de bâtiment

- Etude de process de reconditionnement ou de préparation à une échelle (semi-)industrielle
- Vente, location, dépôt-vente, achat-revente, don, réservation de stock

L'étude pourra concerner les activités :

- En préfiguration
- En développement de nouvelles branches
- En essaimage

Points d'attention : Le périmètre de l'étude peut être plus étendu que les PMCB catégorie 1 et des activités productives listées ci-dessus.

Les projets doivent être ancrés dans leurs territoires et démontrer les liens existants ou en cours avec les acteurs locaux publics et privés.

Les projets faisant l'objet d'un dépôt de brevet, protection de la propriété intellectuelle ou secret industriel ne sont pas éligibles.

2. Objet, périmètre et format de l'étude de faisabilité

L'étude peut être réalisée par le porteur de projet ou par un prestataire. Dans tous les cas, le porteur devra identifier un référent en interne pour le suivi de l'étude.

Le porteur de projet est libre dans la rédaction de son cahier des charges ; cependant l'étude devra déterminer les conditions techniques, économiques, foncières, RH et partenariales permettant de maximiser le réemploi des PMCB de catégorie 1.

L'étude peut être conduite sous un format théorique, d'étude-action (expérimentation à petite échelle) ou d'essais de prototypes.

Le périmètre de l'étude peut inclure des PMCB autres que ceux de catégorie 1 ; cependant ces derniers devront avoir une place significative dans l'activité étudiée.

3. Porteur de la candidature (commanditaire de l'étude)

Les porteurs éligibles sont :

- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire : association, coopérative (SCOP, SCIC), structure de l'insertion par l'activité économique (SIAE)
- Les entreprises solidaires d'utilité sociale (agrément « ESUS » obtenu ou demandé)
- Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique
- Les collectivités territoriales
- Les fédérations et réseaux professionnels
- Les aménageurs publics ou privés, promoteurs
- Les bailleurs sociaux
- Les entreprises commerciales ou industrielles et entreprises du secteur du bâtiment
- Collectifs d'acteurs en cours de structuration juridique

A noter : le commanditaire de l'étude de faisabilité peut être différent du gestionnaire *in fine* de l'activité.

Cas de figures à titre d'exemples :

Je suis une SIAE qui porte une activité de ressourcerie. Je m'interroge sur l'opportunité de développer une activité spécifique sur le réemploi des matériaux en terre cuite car j'en reçois de plus en plus lors de mes collectes. Je peux candidater à l'appel à projets.

Je suis une Collectivité territoriale. Sur mon territoire, plusieurs structures (associations, entreprises, coopératives...) souhaitent implanter des activités de réemploi de matériaux de construction. Afin de construire un maillage cohérent de ces activités, je souhaite conduire une étude à l'échelle de mon territoire impliquant tous ces acteurs. Je peux candidater à l'appel à projets.

Je suis un bailleur social avec des programmes de renouvellement urbain étalés sur les prochaines années. Je suis engagé pour une économie circulaire et j'aimerais étudier la faisabilité d'une plateforme physique pour réemployer les matériaux (inertes et non inertes) issus des différentes opérations. Je peux candidater à l'appel à projets.

Je suis une entreprise de bâtiment. Afin de compléter mes compétences, je souhaite développer une machine de sciage et calibrage de produits en béton pour leur réemploi. Cette machine ne fera pas l'objet d'un dépôt de brevet. Je peux candidater à l'appel à projets.

Je suis un acteur industriel et souhaite développer un process mécanisé de reconditionnement de matériaux internes. Si les résultats de l'étude sont concluants, je ne donnerai pas accès aux conclusions. Je ne peux pas candidater.

Je suis une entreprise avec une dizaine de locaux tertiaires, productifs et entrepôts. Je veux implanter une plateforme physique et numérique pour faciliter le réemploi des matériaux entre ces différents locaux. Je serai le seul bénéficiaire de cette plateforme. Mon étude n'est pas éligible.

Je suis une collectivité territoriale. Je souhaite réaliser une étude de métabolisme urbain. Mon étude n'est pas éligible.

4. Stade d'avancée de l'étude

Idéalement, la candidature doit être transmise à Écominéro avant le démarrage de l'étude. Dans le cas contraire, si la candidature n'est pas acceptée, le porteur de projet prend la responsabilité d'autofinancer une plus grande part de son étude.

5. Modalités de candidature

La candidature est attendue sous le format prévu par Ecominéro (en annexe) et devra comprendre :

- Une présentation du porteur, son statut, sa composition de gouvernance, son équipe projet
- L'objet de l'étude, son contexte territorial, ses ambitions

- En quoi l'activité répond à un besoin local ou de filière
- Les PMCB cat.1 à étudier (tonnage, potentiel théorique ou réel de réemploi)
- En quoi le soutien d'Écominéro fera un effet levier dans la mise en œuvre de l'étude
- Le devis de la prestation d'étude ou coût RH interne ; le cas échéant
- Les co-financements obtenus, sollicités ou prochainement sollicités
- Les partenariats et l'ancrage local

Des compléments d'informations peuvent être demandés par Écominéro. L'éco-organisme se réserve le droit d'auditionner les porteurs de projets.

6. Dépenses éligibles

L'ensemble des prestations et actions non liées à de l'achat de matériels sont éligibles. Elles peuvent être prises en compte rétrospectivement par rapport à la date d'envoi de la candidature. La liste des dépenses ci-dessous est indicative et non exhaustive :

Types de dépenses	Exemples de dépenses HT
Ingénierie	Prestation de services et de conseil RH interne R&D Essais de prototypes Coûts de tests en laboratoire Etude de caractérisation
Suivi et évaluation	Développement d'outils ou protocoles de traçabilité et comptabilisation des PMCB

7. Critères d'analyse

La sélection des projets sera effectuée sur la base des critères d'analyse suivants :

Impact environnemental

- Type et diversité des PMCB catégorie 1 étudiés
- Projet à visée (semi-)industrielle ou passage à l'échelle de l'activité

Crédibilité du projet

- Part prépondérante des PMCB catégorie 1 étudiés
- Réponse à un enjeu local ou un enjeu de filière

Pertinence de l'échelon territorial

- Périmètre géographique et pertinence du projet par rapport aux enjeux territoriaux
- Zone sous-dotée en activités de réemploi de PMCB

Ancrage local

- Partenariat ou lien avec des Collectivités territoriales
- Coopération avec les réseaux ESS et réseaux de la construction durable

Impact social

- Potentiel de création d'emplois locaux, notamment en insertion
- Développement de nouveaux métiers ou pratiques professionnelles

8. Modalité du soutien

Le soutien financier représentera 60% maximum des dépenses éligibles pour un plafond de 35 000€ TTC maximum par étude.

Le soutien sera versé en 2 fois, à mi-parcours si 50% de l'étude est réalisée (bilan intermédiaire à fournir). Le solde de 50% est versé si l'étude est arrivée à son terme (présentation des conclusions).

Le soutien est versé au porteur de projet, commanditaire de l'étude. Environ 15 études seront soutenues en 2024.

9. Calendrier

	Session 1	Session 2
Candidatures	11 mars au 5 mai	2 septembre au 20 octobre
Audition et sélection	6 mai au 28 juin	21 octobre au 29 novembre
Réponse aux candidats	10 juillet	4 décembre

10. Engagement du porteur de projet et Indicateurs de suivi

Le porteur doit désigner un référent interne pour le suivi de l'étude. Il est l'interlocuteur principal d'Écominéro.

Tout au long de l'étude, Écominéro sera associé aux Comités de Pilotage et aux rendus intermédiaires.

S'il s'agit d'une étude-action ou d'essais de prototypes, le porteur devra déclarer à Écominéro les tonnages de PMCB réemployés lors de l'expérimentation.

A la fin de l'étude, le porteur devra transmettre à Écominéro, l'étude de faisabilité dans son intégralité qui comprendra notamment les :

- Les conditions techniques de réalisation et de développement
- Le modèle d'activité et sa montée en charge
- L'organisation logistique
- Le calendrier de déploiement ou développement
- Le taux de réemploi global et par type de PMCB projeté avec leur montée en puissance
- La traçabilité et comptabilisation des tonnages de PMCB (cat 1 et 2)
- Les hypothèses de modèle économique
- Le potentiel de création d'emplois locaux
- L'identification du gestionnaire ou coordinateur de l'activité
- Les partenaires financiers au démarrage et en phase de développement
- Les partenaires locaux et les modalités de collaboration